



ARRETE N° 2026-901

LISTE D'APTITUDE 2025

POUR L'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE TERRITORIAL
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE

Le Maire de Caen,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n°2021-815 portant détermination des lignes directrices de gestion RH en matière de promotion et de valorisation des parcours pris par la ville de Caen,

Vu l'arrêté n°2025-601 relatif à la liste d'aptitude 2025 pour l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'actualisation de la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : L'agent maintenu sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2025 à compter du 1er mai 2026, est le suivant :

Au choix :

JEANNETTE	Anne-Sophie	DIRECTION DE L'EDUCATION
-----------	-------------	--------------------------

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à monsieur le Préfet du Calvados.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Caen ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Caen, le 9 avril 2026,

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint

Gérard HURELLE